

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2019 à 20h

CONVOCATION DU 23 AOUT 2019

Etaient présents : Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, ~~Sophie ARTHUS-BERTRAND~~, Céline CAUDRON, ~~Charles-André BOYER~~, Caroline LOURDELLE, ~~Séverine SOLLIER~~, Rémy COUSIN, Clélia CHOTARD, Philippe CHOQUET, Fabienne BUCHOUD, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER, Virginie MEUNIER, Thierry HUBERT.

Etaient excusés : Sophie ARTHUS-BERTRAND donne pouvoir à Céline CAUDRON, Charles-André BOYER donne pouvoir à Serge LÉPINE, Séverine SOLLIER donne pouvoir à Carole ROGER, Ségolène BÉLANGER dans l'attente de son arrivée.

Secrétaire de séance : Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Madame le Maire demande si le compte rendu de la séance du 2 Juillet 2019 apporte des remarques particulières.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

DELEGATIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain :

Madame le Maire donne lecture des dossiers de préemption étudiés du 1^{er} juillet 2019 au 29 août 2019 dans le cadre des délégations du maire.

DATE	NUMERO	LIEU DE LA VENTE	DECISION
02/07/2019	07217919Z0012	AH 47, 4, IMPASSE DE LA METAIRIE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
22/07/2019	07217919Z0013	AC 378, 25, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
22/07/2019	07217919Z0014	AH 167, 55, RUE MARCEAU	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
24/07/2019	07217919Z0015	AC 486, 10, RUE CARNOT	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
24/07/2019	07217919Z0016	AE 184, 2, RESIDENCE LES JARDINS DE LA VEZANNE	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
29/08/2019	07217919Z0017	AC 12, 3, RUE CARNOT	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
29/08/2019	07217919Z0018	AC 131, 26, RUE ARISTIDE BRIAND	Pas d'exercice du droit de préemption urbain
29/08/2019	07217919Z0019	AC 309, 24, BOULEVARD EMMANUEL RABIGOT	Pas d'exercice du droit de préemption urbain

1°) PROJET EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE
OPERATION ER 007254 - "RUES DES ANCIENS COMBATTANTS AFN, DU MARECHAL JOFFRE,
LOUCHEUR ET DE LA CHAPELLE DE CHILOUP"

Madame le Maire présente ce dossier.

- Par délibération N°15 en date du 12 novembre 2018 le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.
- L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, un coût de 50.000 €.
- Conformément à la décision de la commission permanente du conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût soit 50.000 € Net pour le génie civil de télécommunication.

La société Orange assurera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune de Malicorne sur Sarthe.

Ces montants seront payés sur le budget 2020, pour information les montants n'étaient connus au moment du budget primitif 2019.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 50.000 € Net pour le génie civil de télécommunication,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 4/09/2019

2°) VEHICULES ELECTRIQUES : OPERATION PROMOTIONNELLE DU 14 AU 22 SEPTEMBRE 2019

Madame le Maire présente ce dossier.

Dans le cadre de la mise en place du service d'autopartage, dont l'expérimentation se clôturera le 4 février 2021, le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe et la Société Clem' sont amenés à organiser des opérations promotionnelles ou tarifaires, telles que la gratuité du premier créneau tarifaire, dans le but de faire découvrir le service et d'encourager son utilisation. Les opérations promotionnelles offrant une réduction tarifaire seront à la charge de la Collectivité (communes volontaires à l'autopartage). Pour rappel, la tarification du service* est la suivante :



Soit :

- Tarif de location pour un créneau horaire : 8 €
- Tarif de location pour deux créneaux horaires : 13 €
- Tarif de location pour trois créneaux horaires : 18 €

*L'utilisation des véhicules électriques en autopartage par les agents et les élus de la Collectivité est gratuite dans le cadre des déplacements liés à l'activité de la mairie.

Lors du Pays de la Loire Energie Tour, une opération promotionnelle sera organisée du 14 au 22 septembre 2019. Au cours de ces 6 jours, les particuliers inscrits à Mouv'nGo (utilisateurs BtoC) pourront bénéficier d'un créneau tarifaire gratuit, soit 8 € offerts, en utilisant, au moment de la réservation d'un véhicule en autopartage via la plateforme mouvngo.clem.mobi, un Code Promo à renseigner dans le case prévue à cet effet au moment de la confirmation de réservation. Cette offre sera valable une seule fois par personne abonnée à Mouv'nGo pour une utilisation d'un véhicule électrique à compter du 14 septembre 2019.

En conséquence, la tarification du service pour toute réservation effectuée via la plateforme sera la suivante entre les 14 et 22 septembre prochains :

- Tarif de location pour un créneau horaire avec Code Promo : 0 €
- Tarif de location pour un créneau horaire sans Code Promo : 8 €
- Tarif de location pour deux créneaux horaires avec Code Promo : 5 €
- Tarif de location pour deux créneaux horaires sans Code promo : 13 €
- Tarif de location pour trois créneaux horaires avec Code Promo : 10 €
- Tarif de location pour trois créneaux horaires sans Code Promo : 18 €

Le conseil municipal est sollicité afin d'approuver l'opération promotionnelle autour de Mouv'nGo dans le cadre du Pays de la Loire Energie Tour et la grille tarifaire spécifique appliquée entre les 14 et 22 septembre 2019.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide la tenue de l'opération promotionnelle et la tarification associée du 14 au 22 septembre 2019,
- autorise d'autres opérations promotionnelles à venir, pendant toute la durée de l'expérimentation du même type.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 4/09/2019

Arrivée de Ségolène BÉLANGER à 20h24

3°) PROJET DE POSE DE PANNEAUX D'ANCIENNES CARTES POSTALES

Madame le Maire demande à Madame Clélia CHOTARD, conseillère déléguée à la culture, de bien vouloir présenter ce dossier.

Madame CHOTARD expose que la commission culture en lien avec Monsieur Guy BIZERY travaille sur la mise en avant d'anciennes cartes postales du village de Malicorne sur Sarthe. Elles seront agrandies et imprimées sur des panneaux qui seraient positionnés sur les lieux représentés sur les photos. Le but est de raconter par des images l'histoire de Malicorne sur Sarthe tout en créant un parcours de visite pour les habitants et les touristes avec un fil rouge. Les lieux emblématiques du village seront révélés tels qu'ils étaient dans la première partie du siècle dernier, (places, moulins, pont, faïenceries, château). Au total 25 panneaux en dibond d'une dimension de 80x60 seraient posés ; le coût de fabrication de ces panneaux s'élève à 1.864,80 euros TTC et la mise en place pourraient se faire à l'automne 2019. La charte graphique de la commune sera reprise sur chaque panneau.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide la proposition de la commission culture pour l'achat de 25 panneaux en dibond,
- autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 4/09/2019

4°) ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'APPROBATION DU SAGE, (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Madame le Maire présente ce dossier.

Par arrêté N°DCPPAT 2019-0183 du 5 août 2019, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'approbation du SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Sarthe Aval en application de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement.

Il sera procédé à une enquête publique relative à la protection de l'environnement sur le projet d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, outil de planification à l'échelle du périmètre hydrographique, du bassin de la Sarthe Aval, de sa confluence avec l'Huisne au Mans jusqu'à sa confluence avec la Mayenne en amont d'Angers.

Il couvre une superficie totale de 2.727 km² et concerne le périmètre des 179 communes listées dans l'arrêté préfectoral ci-dessus mentionné dont la commune de Malicorne sur Sarthe.

Cette enquête publique se déroulera sur 33 jours consécutifs du lundi 9 septembre 2019 à 9h au vendredi 11 octobre à 17h, sur les trois départements : Sarthe, Maine-et-Loire et Mayenne.

Dans le cadre de cette enquête, une permanence sera assurée par Monsieur Gérard FUSEAU, commissaire enquêteur, afin de recueillir toutes observations du public le vendredi 4 octobre 2019 à la mairie de Malicorne sur Sarthe, salle des permanences de 14h à 17h.

Le siège de cette enquête publique est situé à la mairie de Sablé-sur-Sarthe, Place Raphaël Elizé.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables dans toutes les mairies mentionnées dans le tableau inséré dans l'avis d'ouverture, sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe ainsi que sur les sites internet des préfectures du Maine-et-Loire et de la Mayenne.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- prend acte de cette enquête publique,
- enregistre la demande de la Préfecture afin d'accueillir Monsieur Gérard FUSEAU, commissaire enquêteur le vendredi 4 octobre 2019 en notre mairie.

Acte certifié exécutoire réception par le préfet le 4/09/2019

QUESTIONS DIVERSES

Carole ROGER :

- Point sur les montants de la DGF 2019.
Nous venons de recevoir en date du 30 juillet 2019 la fiche de notification de la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2019. En synthèse, la DGF est versée en trois parts :
a°) Dotation Forfaitaire, (compte 7411), Attribution de 226.448 €, somme identique à l'inscription budgétaire 2019
b°) Dotation de Solidarité Rurale, trois lignes de détail, (compte 74121) :
DSR Bourg Centre : 123.632 €
DSR Péréquation : 37.869 €
DSR Cible : 50.155 €
TOTAL : 211.656 €, Somme inscrite au BP 2019 : 205.058 €, GAIN + 6.598 €.
c°) Dotation Nationale de Péréquation, (compte 74127) :
TOTAL attribué : 65.359 €, Somme inscrite au BP 2019 : 60.000 €, GAIN + 5.359 €
En conclusion : Nous percevrons 11.957 € de plus que les prévisions budgétaires du BP 2019.
- Point sur le personnel communal
Nicolas MONSIMIER a été embauché en renfort saisonnier du 17 juin 2019 au 31 août 2019, son contrat a été renouvelé du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019 suite à des absences courant septembre d'un agent titulaire pour journées syndicales. Par ailleurs, d'importants travaux de remise en état devront être réalisés dans un logement communal, Place de la République ; si les travaux sont réalisés en régie, le contrat de Nicolas MONSIMIER pourrait être renouvelé sur octobre.
Sylvie DELAHAYE a été embauchée en renfort pour la pause méridienne.
Deux agents sont actuellement en congé de maternité.
- Dossiers des subventions : Lettre de remerciements de l'association du Don du Sang.

- La boîte à livres construite par l'entreprise PICHON a été installée Place de la République le 24 juillet 2019. L'inauguration de cette magnifique réalisation a été fixée au samedi 7 septembre 2019 à 11 heures sur la Place de la République.
- La signature des marchés concernant les travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare a été réalisée vendredi 30 août 2019, les travaux devraient commencer avant l'hiver. Suivant l'ensemble des articles 554 du Code de l'Environnement, des inspections complémentaires sont obligatoires et seront nécessaires pour le démarrage des travaux.
- La famille DÉSAUTELS, installée au Canada, arrive à Malicorne sur Sarthe fin septembre, un accueil sera organisé le jeudi 26 septembre à 18H30 au musée.
- A l'occasion des travaux du collège, nous avons récupéré les tables du self-service. Celles-ci ont été installées au restaurant d'enfants, il s'agit de mobilier récent, les chaises n'ont pas besoin d'être retournées pour les relever sur les tables, ce qui diminue la pénibilité pour notre personnel. Par ailleurs, des rehausseurs ont été achetés afin de stabiliser les plus petits.
- Après avoir visité le Sénat en avril dernier, les membres des CMJ de Malicorne sur Sarthe et de Mézeray iront découvrir l'Assemblée Nationale le mercredi 9 octobre prochain sur l'invitation de Madame Sylvie TOLMONT, députée de notre circonscription. Lors de ce voyage à Paris, les jeunes visiteront en plus le Panthéon et assisteront à l'allumage de la flamme sous l'Arc de Triomphe.
- Des vols de fleurs ont été commis dans les cimetières de notre commune, cet acte est un délit passible d'une amende de 75.000 euros et de 3 ans d'emprisonnement. Un affichage de ces sanctions sera effectué dans chaque cimetière.
- La prochaine séance du CCAS a été fixée le mardi 10 septembre 2019 à 19h30.
- Le prochain conseil communautaire sur notre commune se déroulera le jeudi 7 novembre 2019 à 20h à la salle des fêtes.

Nathalie LEMARCHAND :

- Rentrée scolaire 2019
Ecole Bernard Palissy :
La rentrée a été effectuée à l'école Bernard Palissy avec 145 élèves. La nouvelle directrice est Madame Sophie PASQUIER, institutrice des CM2, son jour de décharge sera le vendredi. L'équipe éducative est composée :
Madame Nathalie BOITEUX et Madame Marie POIGNANT, (le vendredi), TPS/PS
Madame Sabine GUÉRIN, MS/GS
Madame Alix BILLION et Madame Véronique BÉGOT, (le lundi), CP/CE1
Monsieur Jean-Jacques BERNARD, CE1/CE2
Monsieur Vincent BELLANGER, CE2/CM1
Madame Sophie PASQUIER et Madame Véronique BÉGOT, (le vendredi), CM1/CM2.
- Ecole Sainte-Thérèse :
La rentrée a été effectuée à l'école Sainte-Thérèse avec 93 élèves accueillis.
Madame Catherine MORIN remplace dans sa fonction de directrice Madame Hélène GARNIER qui est en congé maternité jusqu'au 2 mars 2020.
Il faut noter que les effectifs diminuent dans les deux écoles.
- L'installation de l'hôtel à insectes, projet du CMJ, sera réalisée le samedi 28 septembre 2019 à 10h, il sera implanté au Pré Maubert près du verger planté ce printemps par le CMJ.

Xavier MAZERAT :

- Les plans actuels de Malicorne sur Sarthe affichés et distribués en mairie ont plus de 10 ans, le stock est presque épuisé. La commission communication travaille sur la mise à jour de ces documents : liste et emplacement des commerçants et artisans. La couleur sera modifiée afin de correspondre à la chartre graphique de notre commune.
- Le vernissage de l'exposition «Compendium Naturae» de Laura SANCHEZ FILOMENO se déroulera le vendredi 6 septembre 2019 à 18h30 à l'Île MoulinSart à Fillé sur Sarthe.

Serge LEPINE :

- Fait un point des principaux travaux réalisés cet été : le chauffe-eau du 24 Bis rue Victor Hugo a été remplacé, la peinture a été refaite et les luminaires changés dans les salles de classe de l'étage au-dessus du préau de l'école Bernard Palissy, les neuf fenêtres du vestiaire et des WC ont été remplacées ainsi que la peinture refaite et les luminaires changés dans la cuisine et le sellier du restaurant scolaire, des barrières bois ont été posées dans la cour du restaurant scolaire.
- Les travaux d'enfouissement de la rue de la Liberté commenceront prochainement.
- Le bac de récupération des eaux pluviales dans la cour de l'école maternelle de l'école Bernard Palissy sera posé par les services techniques après l'intervention technique de l'entreprise PICHON au niveau des gouttières.
- Les travaux de réfection de la toiture du Foyer des Anciens sera faite fin octobre.
- Dix acacias ont été abattus au Chemin de Chiloup pour permettre le passage de la fibre. Thierry HUBERT demande si la date de mise en service sur notre commune est connue. Vu l'avancement des travaux, Serge LEPINE répond que cela devrait être en 2020 et 2021 selon les secteurs de Malicorne sur Sarthe. En ce moment il y a quelques travaux d'élagage à réaliser. Lorsque la fibre passe sur des terrains privés (chemins ou parcelles), l'élagage est à la charge du propriétaire, si celui-ci refuse de faire les travaux nécessaires alors la ou les maisons concernées ne seront pas desservies. Nous aurons sur notre commune trois points de mutualisation : ancienne caserne des pompiers, rue Aristide Briand et route de Mézeray. Des rehausseurs sur les poteaux téléphoniques seront posés prochainement afin de recevoir le câble de la fibre optique.
- Dans le premier moulin, les rongeurs (souris, musaraignes) ont endommagé les câbles électriques dans les cloisons ainsi que dans un coffret. Le prestataire en charge de la dératisation sur la commune est intervenu.
- Les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs de la rue de La Liberté commenceront début novembre 2019.

Philippe CHOQUET :

- L'après-midi «jeux en bois» se déroulera dimanche 22 septembre 2019 au camping de 14h à 18h. Cette année, en plus des jeux d'adresse, des voitures anciennes à pédales seront à la disposition des enfants.
- 135 enfants ont déjeuné au restaurant ce jour de rentrée, 86 enfants de l'école Bernard Palissy, (20 maternelles et 66 primaires) et 49 enfants de l'école Sainte-Thérèse, (4 maternelles et 45 primaires).
- Les dates des deux prochaines commissions sont :
Mercredi 18 septembre à 20h30 pour la Commission Jeunesse,
Mercredi 02 octobre à 20H30 pour la commission restaurant scolaire.
- Le spectacle SADEKO se déroulera le dimanche 29 septembre à 15h au Musée, l'entrée est gratuite.

Thierry HUBERT :

- Précise que des travaux d'élagage sont nécessaires sur le chemin d'halage.

Céline CAUDRON :

- Remercie les membres du conseil municipal pour leurs gestes et marques de soutien à l'occasion du décès de sa maman.

Franck LE NOË :

- Souligne que des gens du voyage se sont à nouveau installés sur le parking en face du Château. Madame le Maire répond qu'elle s'est déplacée sur site en compagnie de Serge LÉPINE afin de négocier leur départ. Par ailleurs, les services de gendarmerie se sont eux aussi déplacés afin de relever les identités et les plaques d'immatriculation. Serge LÉPINE ajoute que des barrières seront prochainement installées afin d'éviter ces intrusions.
- Des barrières identiques seront installées au terrain de pétanque.

La séance est levée à 21H21